

N°504

du 08  
JUN  
2012



# L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.3 Modernisation du Corridor  
Abidjan-Lagos / Avec  
l'accord du bailleur de fonds

**Le délai de  
livraison de l'axe  
Port-Avépozo  
prorogé jusqu'à  
fin novembre 2012**

P.3 Préparatifs des prochaines élections législatives et locales au Togo

## La communauté internationale prend acte de l'adoption du nouveau code électoral

*\*L'Union européenne, l'Allemagne, la France, les Etats-Unis et les Nations Unies demandent l'installation rapide d'une Ceni renouvelée et opérationnelle*

P.7 Journée mondiale  
de l'environnement

**Ecobank-Togo a opté  
pour un investissement  
responsable**

*\*250 plants de Khaya senegalensis  
mis en terre*



Patrick Spirlet, Chef de la délégation de l'U.E. au Togo

P.7 Rapport 2012 du Pnud sur le  
développement humain

**1 habitant sur 4  
est sous-alimenté  
en Afrique**

P.3 Blocages et retards dans la reconstruction des routes

**Le paiement des décomptes et  
avances de démarrage oppose les  
entreprises prestataires à l'Etat**

P.4 Avec l'accord de ratification de la Convention sur les apatrides

**La nationalité togolaise à  
accorder de droit aux étrangers  
à la naissance au Togo**

**Lampe torche  
Double sim  
FM Radio  
12.000F  
+1 kit offert**

50 % de bonus pour tout  
rechargement par transfert  
de crédit (1)

7 f/min pour tout appel vers  
les numéros complices (2)

**moovsurprises**  
Les offres de la semaine  
du 2 au 8 juin 2012

moov  
no limit

(1) Offre valable le 02 et 03 juin/Bonus valide vers N° Moov 7 jours de 00h00 à 17h  
(2) Tarif valable pour les appels entre 22h00 et 00h00 uniquement.

Service Client : 777 (gratuit) ou 99997777 (payant)

group  
etisalat

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro ---Abonnement: Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

Modernisation du Corridor Abidjan-Lagos / Avec l'accord du bailleur de fonds

## Le délai de livraison de l'axe Port-Avépozo prorogé jusqu'à fin novembre 2012

Sylvestre D.

Ici, les raisons du retard ne sont pas trop liées aux décomptes. Car, à la date du 25 mai dernier, sur 14 décomptes introduits, y compris l'avance de démarrage, seuls 2 décomptes restaient à payer. Les travaux restants de base sont exécutés à environ 95% et ne peuvent être achevés dans le délai que sous les conditions de construire à temps les nouveaux murs du Port pour libérer les espaces nécessaires, et de procéder à temps au déplacement des réseaux au carrefour Cimtogo. On peut encore espérer pour le pont 1, mais il faudra des conditions particulières pour le pont 2, surtout que les convoyeurs n'ont été totalement démontés que le 26 mars et la conduite de la TdE supprimée le 23 avril. Courant avril-mai 2012, une Mission de la Banque africaine de développement (BAD, bailleur de fonds) a dû accepter une nouvelle prorogation de délai jusqu'à fin novembre 2012, plutôt que fin juillet 2012 initialement prévu dans l'avenant n°1. Pendant ce temps, souligne la Mission, la Société nationale chinoise des travaux de ponts et chaussées (SNCTPC) devra réaliser d'autres travaux supplémentaires de confortation du projet, comme l'aménagement de la place du monument de Baguida et sa bretelle d'accès, l'élargissement du pavage des trottoirs jusqu'au mur dans la zone portuaire, le rechargement et le pavage à l'intérieur du marché de Baguida et la protection des lampadaires. L'avenant n°2 est en préparation et est prévu pour couvrir la période du 15 juin au 31 décembre 2012.

En réalité, le retard dans l'entame de la construction de nouveaux murs par le Port de Lomé dans la zone de Sotoma n'avait pas permis de démolir les anciens murs et d'avancer les travaux de pavage de trottoirs. De plus, la non-démolition des pans du mur de l'angle sud-ouest du parc MAD, du fait que le forage hydraulique existant dans l'emprise de la route en projet n'est pas déplacé, a également pesé. De même que la non-démolition des pans du mur des angles nord-est et sud-ouest au giratoire du monument de Baguida. A cela s'ajoutent, comme toujours, les difficultés liées aux câbles des réseaux de la TdE, de la CEET et de Togo télécom. Actuellement, il va falloir construire une chambre de visite d'une vanne TdE, un nouveau forage en remplacement d'un ancien à supprimer, et déplacer un poteau téléphonique et un poteau électrique au carrefour Cimtogo. Suivant le contrôle effectué, « un retard d'environ deux mois persiste sur le projet et s'explique par le niveau encore moyen de réalisation des travaux des ponts et de leurs rampes d'accès, de l'éclairage public et des murs de soutènement ». Lequel retard des ponts est lié au déplacement des réseaux des concessionnaires. Des problèmes mineurs y relatifs persistent au carrefour Cimtogo. Mais on veut minimiser : à la date du 31 mai dernier, les travaux de la zone portuaire ont suffisamment avancé et



Photo: L'Union

pourraient être achevés à la mi-juin 2012. Parlant chiffres dans les avancements, 60% pour les terrassements, 99,5% pour l'assainissement, 89% pour la chaussée, 45% pour l'éclairage public, 42% pour les ouvrages d'art (ponts). Quant aux travaux connexes, ils sont achevés et leur réception provisoire a eu lieu le 22 décembre 2011. Reste à réaliser les travaux confortatifs de pavage autour du marché de Baguida. En gros, le taux d'avancement des travaux sur l'ensemble du projet est estimé à 78%, pour une durée contractuelle prorogée de 19,75 mois (90,9%).

Les travaux de réhabilitation et de bitumage du tronçon Rond point du Port jusqu'au quartier Avépozo, d'une longueur de 10,3 km, ont effectivement démarré en octobre 2010. Suite à un accord conclu le 11 février 2010 à son siège provisoire à Tunis, en Tunisie, la BAD a consenti une enveloppe de 36,2

millions de dollars, soit environ 15,8 milliards de francs Cfa (représentant 98,31% du coût) pour la modernisation de ce tronçon du Corridor Abidjan-Lagos.

Il faut noter que tout ceci a été constaté de visu, le 31 mai dernier, par le ministre Andjo Tchamdja des travaux publics lors d'une visite de chantier. Laquelle visite l'a conduit sur le Grand Contournement de Lomé, toujours aux mains des Chinois. Ici, débutés depuis septembre 2010, les travaux de terrassement et de remblais sont presque achevés. Les ouvrages d'art sont en cours. Les problèmes rencontrés sont entre autres le manque de sable de mer pour les travaux de purge, l'évacuation des ordures de la décharge publique d'Agoényivé et, évidemment, le déplacement des réseaux des concessionnaires. Le contrôle établit le taux d'avancement à 24% pour un délai contractuel consommé à 60% environ.

Blocages et retards dans la reconstruction des routes

## Le paiement des décomptes et avances de démarrage oppose les entreprises prestataires à l'Etat

Durant des semaines et des mois, des chantiers se sont carrément arrêtés. Exemple de la rue 1HDN reliant le carrefour de l'ancien Texaco Jean Paul II et le carrefour Oando Aéroport – jusqu'à avant-hier nuit selon les derniers constats –, du boulevard du Haho qui passe devant le marché de Hédzranawoé pour croiser le Grand contournement, du tronçon Kabou-Guérin Kouka lancé en mars 2012 et de certains ouvrages d'art (ponts) à l'intérieur du pays. Aux nouvelles, il est clairement dit que le paiement des décomptes en est une cause. Surtout dans les cas de préfinancement où les entreprises adjudicataires doivent rouler sur fonds propres pour démarrer les travaux et se faire rembourser au fur et à mesure. C'est clair, si elles ont arrêté, c'est qu'elles n'en peuvent plus par faute de financement. Pour d'autres, c'est le non-paiement des avances de démarrage qui empêche de décoller. Alors même que tous les chantiers sont bloqués dans des délais contractuels à ne pas dépasser à loisir. Et tous doignent le ministère des Finances, là où les factures dorment. Paradoxalement, il a suffi de se présenter comme journaliste pour que les entreprises, sur la rue 1HDN et le boulevard du Haho, changent de langage. Dans le 1<sup>er</sup> cas, sans nier le problème de décompte, on a fait croire que c'est le manque de matériau qui a fait arrêter les travaux.

Dans le 2<sup>ème</sup> cas, l'avance de démarrage est obtenue, mais on a deux problèmes : le décompte et la pluie. Bizarre d'évoquer la pluie pour une entreprise de TP !

Profitant de l'actuel séminaire sur l'utilisation des logiciels dans les BTP, L'UNION a dû s'approcher d'un responsable régional des Travaux publics. Il a simplement tenté de diviser la poire en deux. La lourdeur administrative au niveau des Finances reste un handicap sérieux à ne pas nier. Les factures doivent passer par plusieurs mains avant d'être payées. Seulement, du côté des entreprises, on introduit, des fois, les factures en retard ; on préfère aussi cumuler les dépenses effectuées et atteindre une somme importante avant d'introduire les factures, alors qu'on pouvait procéder de façon mensuelle même si les dépenses sont moindres. Mais là où ça cloche, c'est l'argument de la disponibilité limitée des ressources pour financer les infrastructures. Les ressources publiques étant centralisées par mois. Alors, pourquoi avoir tout ouvert, sachant que les entreprises locales sont financièrement faibles ? La constitution d'un fonds de garantie des paiements des entreprises n'est-elle pas une solution ?

Qu'à cela ne tienne, en l'admettant, tant par la faute conjuguée du ministère des Finances et des entreprises, la constance est que les travaux ont ou avaient cessé. Au

Préparatifs des prochaines élections législatives et locales au Togo

## La communauté internationale prend acte de l'adoption du nouveau code électoral

\*L'Union européenne, l'Allemagne, la France, les Etats-Unis et les Nations unies demandent l'installation rapide d'une Ceni renouvelée et opérationnelle

Dans un communiqué conjoint rendu public hier, les Chefs de missions de l'Union européenne, de l'Allemagne, de la France, des Etats-Unis d'Amérique et la Coordinatrice résidente du système des Nations Unies accrédités au Togo se sont prononcés sur l'adoption du nouveau code électoral et de la loi sur le découpage électoral par l'Assemblée nationale courant mai dernier.

En effet, le vote des deux textes rentrant dans le cadre des prochaines élections au Togo, crée de vifs remous au sein de la classe politique et de la société civile. Pendant que le gouvernement se réjouit de l'adoption de ces nouveaux textes en les qualifiant de parfaitement adaptés au contexte actuel, surtout le code électoral, l'opposition les rejette en dénonçant leur caractère unilatéral et leur contenu facilitateur de fraudes massives. Dans des communiqués, au tour des conférences de presse, à travers des interviews, etc, les partis politiques et certaines associations de la société civile se sont farouchement insurgés contre ce qu'ils appellent « la forfaiture du pouvoir en place » et préparent des manifestations tous azimuts pour obliger le gouvernement à revenir sur sa position. Aussi voudront-ils

que le gouvernement discute avec l'opposition pour trouver un consensus autour de ces textes avant toute mise en application et appellent à la communauté internationale.

Hier jeudi, c'est par un communiqué conjoint que différentes représentations diplomatiques ont exprimé leur position sur l'adoption desdits textes. Tout en reconnaissant la prise en compte partielle de leurs recommandations pour l'amélioration du cadre électoral, elles ont pris acte du vote de l'Assemblée nationale et exigent la mise en place d'une Ceni renouvelée et opérationnelle. Pour elles, il est important de prendre des mesures additionnelles par la CENI pour la sécurisation des bulletins de vote, la transmission, la compilation et la publication claire des résultats. L'objectif étant d'organiser des élections transparentes, crédibles, apaisées et acceptables par tous.

Le communiqué appelle également « les autorités togolaises et les principaux acteurs politiques à redoubler leurs efforts de communication, d'apaisement et de dialogue afin de favoriser un débat démocratique, ouvert et constructif dans l'intérêt du peuple togolais. »

**Voici le communiqué**

Les Chefs de missions de l'Union

européenne, de la République fédérale d'Allemagne, de la France, des Etats-Unis d'Amérique ainsi que la Coordinatrice résidente du système des Nations Unies accrédités au Togo prennent note de l'adoption, par l'Assemblée Nationale, de nouvelles dispositions et réformes relatives à l'organisation des élections législatives et locales, annoncées pour le dernier trimestre 2012.

Ils se félicitent des dispositions qui vont dans le sens des recommandations formulées par les missions d'observation déployées par l'UE lors des élections de 2007 et de 2010. Ils relèvent cependant que certaines de ces recommandations n'ont pas encore été prises en compte ou ne l'ont été que partiellement. Ils regrettent l'échec des différentes tentatives de dialogue politique qui n'ont pas permis d'aboutir à un large accord sur les réformes relatives aux différentes élections.

Les Chefs de missions notent avec préoccupation le retard pris dans la mise en œuvre des opérations préparatoires. Ils soulignent l'importance de la mise en place rapide d'une CENI renouvelée et opérationnelle.

Ils soulignent particulièrement

*suite à la page 4*



Adjii Ayassor, Ministre des Finances

grand désarroi des riverains et des usagers obligés de prolonger leurs supplices. En s'adjudant la rue 1HDN, l'entreprise NECCTO avait 6 mois pour remettre en état praticable les 760 mètres linéaires. En avril, au moment du contrôle, les travaux d'assainissement étaient presque achevés et la pose des couches de chaussée en cours. Même si on parlait d'une perpétuelle panne d'engin sur le chantier et un problème organisationnel interne de l'entreprise NECCTO, les 29% restants devraient être bouclés au plus tard en juin 2012. Quant à la société Adeoti, sur le boulevard du Haho, elle en a jusqu'en décembre 2012 (contrat d'un an). Elle avait pris 4 mois pour avancer de 19,04%, malgré le non-paiement de l'avance de démarrage et les problèmes de

déplacement des câbles.

Au demeurant, il faut avouer que l'argumentaire du responsable régional des TP publique cache mal un malaise. Et pour cause, selon les recoupements, les entreprises Colas et Satom sont au désarroi. La première, qui a reprofilé le Boulevard Eyadéma n'a encaissé ni l'avance de démarrage, ni les décomptes introduits au ministère des Finances. Contrairement au contrat de départ. Et alors même qu'on doit payer les ouvriers et les salariés. Du coup, elle se dit déjà contrainte de laisser partir ces derniers si rien n'est encaissé d'ici la fin du mois de juin. L'entreprise française, qui a démontré son savoir-faire dans la reconstruction du tronçon Aflao-Rond point Port, devra se replier sur sa base à Cotonou. Sans la paix du cœur. Idem pour la société Satom où on évoque une créance de deux milliards de francs Cfa à récupérer auprès de l'Etat togolais, représentant la part du Togo dans le cofinancement avec la BOAD. Ici, on a déjà laissé les ouvriers. Un tour à leur base de Lomé n'a fait voir que des secrétaires et gardiens. On dit n'avoir été payé que pour 2 rues sur 11 rues reconstruites. Les décomptes sont introduits depuis l'année passée où la société a brillamment exécuté la première partie du projet PAZOL en 5 rues : Rue de Paris quittant Photo Dégbava jusqu'à la lagune au quartier Doulassamé ; Rue Krha partant de la Place Anani jusqu'au

marché d'Ahanoukopé ; Rue Kamé faite de la jonction entre Maman N'Danina au niveau de l'immeuble Batakali et la Nouvelle Marche ; Rue Kadja quittant l'angle nord-ouest de l'ex-CCF jusqu'à la lagune, passant entre les clôtures de la Gendarmerie et l'école NDA ; et la Rue Lagunaire Sud longeant le canal depuis Maman N'Danida jusqu'au marché Le Togo. Entre-temps, le PAZOL a été étendu de 6 autres rues. La BOAD a assuré la totalité de son financement ; reste au Togo de libérer sa part. Et ce sont ces décomptes qui sont très attendus. En rappel, la française Satom a été aussi chargée d'assurer le reprofilage de plusieurs tronçons dans la capitale togolaise, à l'image de l'axe Cinéma Rex jusqu'aux Affaires étrangères, de la Chambre de commerce jusqu'au boulevard du 13 janvier, alentours de la Présidence de la République, du Palais de Justice, etc.

Il urge que l'on s'empresse de satisfaire les entreprises qui ont déjà exécuté des travaux. De quoi ne pas décourager d'autres entreprises qui voudront bien s'y engager, peut-être encore sur fonds propres. En fait, à toutes les réunions entre le Gouvernement et les entreprises nationales, pour parler de leurs retards dans l'exécution des travaux, celles-ci ne manquent de soulever leurs difficultés avec l'ordonnateur des dépenses publiques, le ministre de l'Economie et des Finances.

Au premier trimestre dans l'espace UEMOA

## Un secteur BTP morose, l'activité commerciale en hausse au Togo

Jean Afolabi

La baisse en variation annuelle de l'activité dans les BTP – Bâtiment et travaux publics – s'est poursuivie au premier trimestre 2012 à un rythme moins prononcé que celui du trimestre précédent. Cette situation

trimestrielle de conjoncture 1er trimestre dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) publiée par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao).

Par contre, la hausse du chiffre d'affaires dans le commerce, constatée depuis le troisième

demande de produits pétroliers liée aux travaux d'investissements publics en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Le chiffre d'affaires s'est également amélioré dans le secteur des automobiles, motocycles et pièces détachées notamment.

Par rapport à la même période de l'année passée, le chiffre d'affaires dans le commerce reste relativement bien orienté. En effet, au cours de ce premier trimestre 2012, l'indice s'est situé en moyenne à 20,8% au dessus de son niveau de la même période de l'année précédente. Ces performances, notées dans l'ensemble des secteurs d'activités, s'expliquent en partie par l'effet de rattrapage notamment en Côte d'Ivoire où l'activité commerciale avait enregistré une baisse exceptionnelle au cours du premier trimestre 2011, du fait de la crise post-électorale.

Au premier trimestre 2012, une hausse du volume des transactions commerciales est enregistrée, en glissement annuel, en Guinée-Bissau (+44,2%), en Côte d'Ivoire (+39,7%), au Burkina (+38,5%), au Bénin (+32,7%), au Mali (+14,7%) et au Niger (+3,1%). En revanche, un repli a été observé au Sénégal (-1,1%) et au Togo (-2,9%).



Le grand marché de Lomé, le principal pôle commercial au Togo

est en rapport avec le repli observé dans les mises en chantier et les nouveaux contrats. L'activité dans les BTP demeure morose en Côte d'Ivoire et au Togo. Une stagnation de l'activité dans le secteur est enregistrée au Bénin, au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal. En revanche, un dynamisme de l'activité des BTP a été relevé en Guinée-Bissau et au Mali, indique la Note

trimestre 2011, s'est poursuivie au cours du premier trimestre 2012. L'indice s'est accru de 2,3% par rapport au trimestre précédent, tiré par les ventes des produits pétroliers (+10,8%), notamment au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Niger et au Togo. Les ventes dans ce secteur ont bénéficié de l'effet-prix, en relation avec la hausse des cours mondiaux, mais également d'une hausse de la

Avec l'accord de ratification de la Convention sur les apatrides

## La nationalité togolaise à accorder de droit aux étrangers à la naissance au Togo

**\* La naissance à bord d'un navire ou d'un aéronef sera réputée survenue sur le territoire de l'Etat dont le navire bat pavillon ou dans lequel l'aéronef est immatriculé.**

En adhérant à la Convention sur la réduction des cas d'apatridie, adoptée à New York, aux Etats-Unis, le 30 août 1961, le Togo met les dernières touches à sa conformité aux normes juridiques internationales en matière de protection et de promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le pays s'est finalement résolu à s'engager sur cette voie, 35 ans après l'entrée en vigueur du texte le 13 décembre 1975. Le ton a été donné le mardi 29 mai dernier par les parlementaires qui, à l'occasion, ont adopté l'autorisation du pays à adhérer à cet instrument international. A long terme, l'on vise l'éventualité d'une contribution des étrangers au développement du pays.

D'après la Convention sur les apatrides, tout Etat contractant – comme s'apprête à le faire le Togo – accorde sa nationalité à l'individu né sur son territoire et qui, autrement, serait apatride. Cette nationalité sera accordée de plein droit, ou sur demande souscrite, suivant les modalités prévues par la législation de l'Etat en cause, auprès de l'autorité compétente par l'intéressé ou en son nom. Dans ce second cas, la demande doit être souscrite pendant une période fixée par l'Etat contractant, période commençant au plus tard à l'âge de 18 ans et ne pouvant se terminer avant 21 ans, étant entendu toutefois que l'intéressé doit disposer d'au moins une année pour souscrire sa demande personnellement et sans habilitation. Elle peut être aussi conditionnée par le fait que l'intéressé



Elliott Ohin, Ministre des Affaires Etrangères

ait résidé habituellement sur le territoire de l'Etat contractant, sans toutefois que la durée de résidence fixée par ce dernier puisse excéder 10 ans au total, dont 5 ans au plus précédant immédiatement le dépôt de la demande.

Aux fins de déterminer les obligations des Etats contractants, dans le cadre de la Convention sur les apatrides, la naissance à bord d'un navire ou d'un aéronef sera réputée survenue sur le territoire de l'Etat dont le navire bat pavillon ou dans lequel l'aéronef est immatriculé. L'enfant trouvé sur le territoire d'un Etat contractant est, jusqu'à preuve du contraire, réputé né sur ce territoire de parents possédant la nationalité de cet Etat.

Si la législation d'un Etat contractant prévoit la perte de la nationalité par suite d'un changement d'état tel que mariage, dissolution du mariage, légitimation, reconnaissance ou adoption, cette perte doit être subordonnée à la possession ou à l'acquisition de la nationalité d'un autre Etat. Si, conformément à la législation d'un

Etat contractant, un enfant naturel perd la nationalité de cet Etat à la suite d'une reconnaissance de filiation, la possibilité lui sera offerte de la recouvrer par une demande souscrite auprès de l'autorité compétente. Les Etats contractants ne priveront de leur nationalité aucun individu ou groupe d'individus pour des raisons d'ordre racial, ethnique, religieux ou politique. La perte de la nationalité qui affecte un individu naturalisé peut être motivée par la résidence à l'étranger pendant une période dont la durée, fixée par l'Etat contractant, ne peut être inférieure à 7 années consécutives si l'intéressé ne déclare pas aux autorités compétentes son intention de conserver sa nationalité.

Aux Nations Unies, on plaide pour l'application d'instruments encore plus favorables à la réduction des cas d'apatridie, qui seraient introduits ultérieurement soit dans la législation de tout Etat contractant, soit dans tout traité, convention ou accord entre deux ou plusieurs Etats contractants.

Préparation des prochaines élections législatives et locales au Togo

## La communauté internationale prend acte de l'adoption du nouveau code électoral

suite de la page 3

l'importance des mesures additionnelles à prendre par la CENI pour la sécurisation des bulletins de vote, la transmission, la compilation et la publication claire des résultats. Dans cette optique, un appui pourrait être envisagé pour toute action pouvant contribuer à la transparence et à l'équité du processus électoral, à l'observation de longue durée par la société civile, à la sécurisation et à la

publication des résultats électoraux détaillés et au contrôle parallèle du comptage des résultats.

Afin que les prochaines élections soient crédibles, transparentes et apaisées, les chefs de missions appellent les autorités togolaises et les principaux acteurs politiques à redoubler leurs efforts de communication, d'apaisement et de dialogue afin de favoriser un débat démocratique, ouvert et constructif dans l'intérêt du peuple togolais.

L'enjeu est la mise en place d'une assemblée nationale pleinement légitime dont la mission sera de valider, de contrôler et d'accompagner l'action du Gouvernement dans les vastes défis que ce dernier a à relever : réduction de la pauvreté, cohésion sociale, amélioration de la gouvernance, dans la perspective de la consolidation démocratique et d'une croissance économique inclusive.



Togotelecom

## COMMUNIQUE

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE, QU'ELLE A PROCÉDÉ À UN DOUBLEMENT DES DÉBITS DE CONNEXION INTERNET DE SES CLIENTS HELIM FIXE ET M'FRI PLUS, DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JUIN 2012.

CETTE OPERATION VIENT AMÉLIORER LA FLUIDITÉ DU SERVICE INTERNET DE TOUS CES CLIENTS. TOGO TELECOM PRIE TOUT CLIENT QUI AURAIT CONSTATÉ DES PERTURBATIONS DEPUIS CETTE DATE, DE BIEN VOULOIR LES SIGNALER AU NUMÉRO GRATUIT 80 00 30 30.

TOGO TELECOM VOUS REMERCIE POUR VOTRE COMPREHENSION ET VOUS SOUHAITE DE TIRER LE PLUS GRAND PROFIT DANS L'UTILISATION DE VOTRE CONNEXION INTERNET TOUT EN ÉTANT DISPONIBLE À VOUS ACCOMPAGNER D'AVANTAGE.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

### Amicale des Ressortissants du Canton de Ténégà à Lomé (ARCATEL)

#### AVIS DE REUNION

Le Président du Bureau Exécutif de l'Amicale des Ressortissants du Canton de Ténégà (P/Doufelgou) à Lomé (ARCATEL) invite toutes les filles et tous les fils de Ténégà résidant à Lomé et ses environs à prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **dimanche 10 juin 2012 à 09 heures** précises au CEG Agoè-Centre, lieu habituel.

Compte tenu de l'importance des sujets inscrits à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale, la présence de tous les cadres de Ténégà, militants et sympathisants est vivement souhaitée.

Pour le Bureau Exécutif

Le Président

Achille SOUNTOUMA

## Sanction disciplinaire de la FIFA

## Six pourrait en prendre au moins 3 matches de suspension

Renvoyé au vestiaire en deuxième période de jeu après une dispute avec l'arbitre malien, lors de la rencontre Togo vs Libye comptant pour la 1ère journée des préliminaires de la Coupe du monde la FIFA, Brésil 2014, Didier Six, le sélectionneur des Eperviers du Togo se voit engager contre lui une procédure disciplinaire par la Commission de discipline de la FIFA.

Gilles Vévey

La Fédération Togolaise de Football et Didier Six -qui ne sera pas sur le banc contre la République Démocratique du Congo, le 10 juin à Kinshasa en match comptant pour la 2e journée des préliminaires de la Coupe du monde la FIFA, Brésil 2014-, ont été saisis lundi de l'ouverture cette procédure judiciaire et priés de faire leurs observations et de présenter éventuellement leurs moyens de preuve au plus tard le 11 juin 2012.

En conférence d'après match, dimanche, le technicien français a évoqué un malentendu entre l'arbitre et lui pour expliquer son renvoi au vestiaire. " Quand Boukary s'est fait tacler, j'ai dit, +ça c'est un



tacler de pute+. Mais l'arbitre a compris autrement, il a cru que je l'ai insulté. Je n'ai jamais insulté. Je lui ai dit, vous avez mal compris ; Ex-

cusez-moi, si vous avez cru ça, c'est le terme exact que j'ai dit. En foot, on n'est pas des enfants de chœur, excusez moi ", a déclaré le

coach togolais.

Didier Six risque des sanctions additionnelles et des amendes si sa culpabilité est établie.

## RDC: Dieumerci revient

L'attaquant Dieumerci Mbokani est arrivé, lundi 4 juin à Kinshasa, sur convocation de l'entraîneur, Claude Leroy, pour disputer les matchs du 10 juin contre le Togo et du 17 juin contre le Seychelles dans la capitale de la RDC.

Dieumerci Mbokani aurait demandé au technicien français une dérogation pour ne disputer que ces deux prochains matchs. Le premier qui va opposer la RDC au Togo entre dans le cadre des éliminatoires du mondial- Brésil 2014 ; alors que le second, contre le Seychelles, compte pour la phase retour des éliminatoires de la Coupe d'Afrique du sud 2013.

L'ancien joueur de Mazembe qui est sous contrat avec le Sporting

club d'Anderlecht (2011-2014) avait été exclu de la sélection nationale sous l'entraîneur Robert Nouzaret, à la veille du match du 27 mars 2011 contre l'Ile Maurice (3-0). Il avait été puni pour avoir protesté contre son classement sur la liste des réservistes.

Par ailleurs, le sélectionneur national de la RDC a décidé de ne plus inviter Trésor Lualua, suite à son "manque de discipline caractérisée". Trésor Lomana Lualua, qui vient de parapher un contrat de deux ans (2012-2014) avec le club turc de Karabukspor Kardemir (première division), a préféré aller disputer un match de gala en Angola que de venir en sélection nationale pour préparer le match du Cameroun (0-1).

## AVIS DE RECRUTEMENT

**Un important Groupe international opérant dans le domaine du transport et de la logistique recherche pour sa filiale en installation au TOGO un Directeur Commercial, un Directeur des Ressources Humaines, un Responsable Logistique, un Secrétaire de Direction et 02 Logisticiens répondant au profil ci-après.**

**Directeur Commercial :****Fonction et responsabilité**

Rattaché au Directeur Général, le Directeur Commercial est chargé de commercialiser toute la gamme des produits transport, logistiques et transit. Ses responsabilités sont définies comme suit :

- Définir les stratégies et les objectifs commerciaux en prenant en compte les plans directeurs du Groupe, et s'assurer que les objectifs fixés sont atteints.
- Faire développer les plans d'actions pour les ventes basés sur les stratégies et les objectifs fixés.
- Œuvrer à l'identification et à la prospection des nouvelles opportunités d'affaire. Assurer le développement des ventes et la gestion des clients existants.
- Assurer la communication d'entreprise en matière commerciales.
- Elaborer les offres de prix et proposer les meilleures solutions techniques.
- Effectuer les reportings des informations sur les difficultés rencontrées dans l'exécution des contrats, en direction des équipes commerciales régionales et du Groupe.

**Qualifications :**

- Avoir un niveau BAC + 4/5 d'une école commerciale.
- Cumuler au moins 5 ans d'expérience au poste de Directeur Commercial dans les entreprises de transport, logistique et transit ou dans une fonction similaire.
- Avoir une forte capacité d'organisation, un leadership et un sens des relations interpersonnelles avérées couplées à d'excellente qualité en communication.
- Maîtriser l'anglais et le français avec d'excellente capacité de rédaction et d'expression en anglais professionnel.
- Maîtriser les logiciels informatiques usuels (Word, Excel, PowerPoint...).
- Maîtriser les aspects techniques du domaine de transport, logistique et transit.
- Etre persévérant, posséder un bon relationnel (charisme), avoir une capacité d'écoute, résister au stress.
- Faire preuve d'organisation et d'anticipation, être autonome et réactif.
- Etre disposé à voyager fréquemment.
- Avoir un permis de conduire.

**Directeur des Ressources Humaines****Fonction et responsabilité**

Rattaché au Directeur Général, le Directeur des Ressources Humaines est chargé de concevoir et de proposer une politique d'optimisation des ressources humaines notamment la gestion administrative du personnel et des ressources humaines. Ses responsabilités sont les suivantes :

- Participer à la définition et à la mise en place de la stratégie de recrutement en fonction des objectifs du Groupe :
- La formation et le développement de la compétence des salariés.
- La promotion du personnel et la gestion des carrières.
- Les relations avec les institutions représentatives du personnel (délégués du personnel) et les organisations syndicales.
- Développer les motivations par l'élaboration d'un projet d'entreprise ou des différentes formes de participation des salariés (intérêt).
- Etre garant de la qualité du climat social en recherchant l'adhésion du personnel aux objectifs de l'entreprise et en diffusant les informations d'ordre économique et social liées aux objectifs du Groupe.
- Suivre les recrutements et les départs, gérer les personnels temporaires et les stagiaires.
- Assurer les formalités administratives auprès de l'administration du travail et des organismes sociaux.
- Gérer la paie, les emplois, les effectifs et les compétences.
- Assurer l'application du droit du travail et de la convention collective.

**Qualifications :**

- Avoir un niveau d'études BAC + 4/5, mastères spécialisés en gestion des ressources ou diplôme équivalent.
- Cumuler au moins 10 ans d'expérience au poste de Directeur des Ressources Humaines au sein d'un groupe international.
- Faire preuve d'un sens relationnel et d'un sens du service, disposer aussi d'une excellente qualité d'écoute et d'une vision très opérationnelle du métier.
- Etre un homme ou femme de dialogue et d'écoute, être capable de concilier différents points de vue et être un excellent négociateur.
- Avoir la capacité de gérer les conflits individuels et collectifs

○ Maîtriser l'anglais et le français avec d'excellente capacité de rédaction et d'expression en anglais professionnel.

○ Maîtriser les logiciels informatiques usuels (Word, Excel, PowerPoint...).

**Responsable Logistique :****Fonction et responsabilité**

Sous la responsabilité du Directeur d'exploitation, le Responsable Logistique gère les flux d'informations et de marchandises, des producteurs jusqu'à la livraison des marchandises aux clients. Ses objectifs sont le gain de temps et la réduction des coûts. Il gère de même les équipements de manutention et de stockage nécessaires à la manipulation. Ses responsabilités sont les suivantes :

- Définir en collaboration avec le Directeur d'Exploitation la stratégie logistique de la filiale (réception, stockage, livraison) dans l'objectif de satisfaire les clients.
- Définir et mettre en œuvre les procédures opérationnelles de réception, manipulation, stockage, chargement et déchargement des marchandises
- Vérifier la disponibilité des systèmes de contrôle des flux de marchandises (système informatique de gestion des stocks, gestion des délais, évaluation des performances).
- Coordonner et contrôler la chaîne logistique.
- Répartir et gérer le personnel en fonction des évolutions des besoins.
- Contrôler la qualité, le coût et l'efficacité de la chaîne logistique.
- Analyser les problèmes logistiques et proposer des améliorations.
- Se tenir informé des changements, par exemple en matière de législation, de réglementations, de comportement de la clientèle.
- Mettre en œuvre les procédures d'hygiène et de sécurité relatives au mouvement/manutention et au stockage des marchandises.
- Animer ou participer aux réunions sur les projets logistiques en cours.
- Mettre en place des plans d'actions pour réduire les coûts et les délais et pour satisfaire au mieux les clients.
- Assurer le suivi des opérations de stockage et de livraison des marchandises, organiser la préparation de commandes clients, assurer le chargement en respectant les délais de livraison.
- Tenir et mettre à jour son tableau de bord de rentabilité et des coûts logistiques.
- Organiser le travail de ses équipes.

**Qualifications :**

- Avoir un niveau d'études BAC + 4/5, ingénieur, d'une école de transport et logistique ou tout autre diplôme équivalent.
- Maîtriser les techniques du transport.
- Avoir des compétences en gestion et organisation des flux.
- De fortes aptitudes relationnelles et de management. Avoir de grandes capacités relationnelles, pour parvenir à concilier les attentes de l'ensemble des intervenants qui sont placés, eux aussi, sous forte pression.
- Connaître la réglementation fiscale et juridique en matière de transport.
- Avoir le sens de l'organisation, la réactivité et un esprit d'analyse.
- Avoir une aisance relationnelle, l'écoute, le tact et la diplomatie.
- Maîtriser l'anglais et le français avec d'excellente capacité de rédaction et d'expression en anglais professionnel.
- Maîtriser les logiciels informatiques usuels (Word, Excel, PowerPoint...).

**Secrétaire de direction****Fonction et responsabilité**

Sous l'autorité directe du Directeur Général, le secrétaire a en charge l'organisation et la gestion du secrétariat de la Direction Générale. Ses principales missions sont :

- Faire le suivi des décisions prises par le Directeur Général et prendre les mesures appropriées afin d'en assurer la réalisation.
- Prend les dispositions relatives à l'agenda du Directeur Général. À cette fin, prendre et fixer les rendez-vous, les lui rappeler et organiser des rencontres selon les priorités. Pouvoir réaménager l'emploi du temps en fonction des urgences ou des imprévus et s'assurer de la présence du Directeur Général à ses différents rendez-vous.
- Préparer les documents requis lors des affichages, des engagements, des promotions, des nominations, des affectations, des congés sabbatiques, des absences, etc. Veille au respect des échéanciers et des directives à ce sujet.
- Recevoir et filtrer les appels téléphoniques et donner des renseignements. Accueillir les visiteurs, s'informer de l'objet de la visite et préparer les documents nécessaires. Orienter ceux dont le problème peut être réglé par un autre responsable et fixer des rendez-vous si, à son avis, il est nécessaire de tenir un entretien avec le Directeur Général.
- Réceptionner et trier les courriers en fonction des priorités. Préparer les

dossiers en faisant les recherches et les consultations préalables. Répond aux demandes relevant de sa compétence. Rédiger des projets de réponse complexes. Noter les suites à donner et effectuer le suivi des dossiers.

- Organiser des réunions en faisant les convocations, les réservations de salles et la préparation du matériel et des documents nécessaires. Assister aux réunions, prendre note des délibérations, rédiger les procès-verbaux.
- Assumer la responsabilité du système de classement et appliquer la procédure d'archivage. Effectuer la mise à jour régulière des dossiers et des fichiers informatiques de gestion.
- Participer à la planification et à l'organisation matérielle d'activités spéciales telles que colloques, congrès, voyages.

**Qualifications :**

- Etre titulaire d'un BTS (bac+2) minimum en secrétariat de direction ou d'un diplôme équivalent.
- Justifier d'une expérience professionnelle de cinq (05) ans minimum en secrétariat de direction, de préférence dans une entreprise internationale ;
- Avoir des qualités relationnelles et rédactionnelles confirmées ;
- Posséder des capacités d'organisation et de rapidité d'exécution ;
- Savoir hiérarchiser les urgences ;
- Avoir un bon niveau de communication orale et écrite en français / Anglais indispensable ;
- Maîtriser les logiciels informatiques usuels (Word, Excel, PowerPoint...).

**Logisticien****Fonction et responsabilité**

Sous la responsabilité du Directeur d'Exploitation, le logisticien a en charge l'entreposage, le stockage, le transport et la livraison des marchandises. Il organise les déplacements de la main-d'œuvre s'occupant du transport et réduit au maximum les dépenses que ces déplacements occasionnent. Il assure l'inventaire et améliore la technique d'inventaire. Il met en place des systèmes d'informations permettant aux autres services concernés de pouvoir améliorer leur rendement. Ses opérations doivent permettre de minorer les coûts relatifs à la logistique et d'augmenter les bénéfices. Ses responsabilités sont les suivantes :

- Responsable des flux entrants et sortants. Réceptionner et livrer les marchandises, compter, peser ou mesurer les produits livrés ; évaluer les éventuels dégâts.
- Vérifier les indications qui figurent sur le bulletin de livraison, comparer avec les données disponibles.
- Connaître et contrôler l'état des marchandises et définir les conditions de stockage en tenant compte du produit et du délai de péremption.
- Entreposer les marchandises et superviser l'aire de stockage et les procédés de manutention.
- Manipuler, stocker et signaler les produits chimiques ou dangereux ; procéder à l'élimination des déchets.
- Contrôler l'état des instruments de conditionnement de marchandise (palettes, conteneur, etc.), les faire réparer si possible.
- Se tenir au courant de l'évolution des techniques de transport et de leur réglementation.
- Maîtriser les logiciels indispensables à une gestion efficace des stocks,

**Qualifications :**

- Avoir un niveau BAC + 2 minimum en logistique et transport.
- Justifier d'une expérience professionnelle de cinq (05) ans minimum à un poste similaire.
- De fortes aptitudes relationnelles et de management. Avoir de grandes capacités relationnelles, pour parvenir à concilier les attentes de l'ensemble des intervenants qui sont placés, eux aussi, sous forte pression.
- Tact, souplesse et sens du dialogue.
- Avoir de la rigueur: «Le bon produit, au bon moment, au bon endroit»

**Contenu des dossiers à fournir**

Les dossiers doivent comporter :

1. Une demande d'emploi
2. Une lettre de motivation
3. Un Curriculum Vitae actualisé
4. Diplôme et attestations

**Date et adresse de dépôt des candidatures**

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat de radio KANAL FM

Date limite des dépôts : VENDREDI 15 JUIN 2012 à 17H30.

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE AUPRES DU PRESIDENT DE LA  
REPUBLIQUE, CHARGE DE LA PLANIFICATION, DU  
DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### CABINET

PROJET DE FACILITATION DU COMMERCE ET DU  
TRANSPORT SUR LE CORRIDOR ABIDJAN-LAGOS

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
TRAVAIL-LIBERTE-PATRIE

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA FORMATION DES AGENTS DU CONTROLE DES  
SERVICES DES DOUANES TOGOLAISES A L'AUDIT INTERNE ET A L'INSPECTION -CONTROLE

### AMI N°003/2012/PFCTCAL/UCP du 04 juin 2012

1. Le Gouvernement de la République Togolaise a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA), un don (H-5490-TG) pour le financement du Projet de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan-Lagos (PFCTCAL), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre des prestations des services de consultant relatives au présent avis à manifestation d'intérêt.

2. Les Services attendus du consultant consisteront entre autres à :

- Créer un cadre de formation consensuel avec l'administration des douanes en procédant à la collecte des informations locales devant lui permettre de concevoir les modules appropriés pour rendre sa formation utile aux bénéficiaires;
- Concevoir des modules appropriés en vue de répondre aux attentes des participants ;
- Former les agents du contrôle des services à l'audit interne et à l'inspection contrôle.

Le Projet de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan- Lagos invite à présent les Consultants individuels éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les consultants intéressés devront fournir leur Curriculum Vitae (CV) et les attestations de bonne exécution de services comportant des informations démontrant qu'ils disposent de qualifications et expériences pertinentes pour fournir ces services.

3. Les critères de sélection sont les suivants :

- être un expert douanier International avec connaissances avérées en audit financier et ou en contrôle de gestion ayant une expérience professionnelle d'au moins dix (10) années;
- avoir conduit au moins trois (3) missions d'audit de conformité d'administrations similaires à la douane, et au moins deux (2) missions de formation de cadres.

4. La mission aura une durée 18 jours ouvrés et la période indicative du démarrage de la mission est le mois de juillet 2012.

5. Le marché sera attribué au consultant ayant les qualifications et expériences les plus pertinentes pour l'exécution de la mission. Sur la base des termes de référence, ce consultant sera invité à soumettre des propositions techniques et financières, puis à négocier le contrat.

6. Les consultants intéressés par la mission sont invités à porter leur attention sur le paragraphe 1.9 des Directives de la Banque mondiale : sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale, janvier 2011 (« Directives de consultants ») qui décrit les politiques de la Banque mondiale sur les conflits d'intérêt.

7. Un consultant sera sélectionné suivant la méthode de Sélection de Consultant Individuel (CI) telle que décrite dans les Directives de Consultants ci-dessus citées.

8. Les informations complémentaires relatives à la mission peuvent être obtenues à l'adresse indiquée ci-dessous aux heures de service suivantes ou en faisant une demande par email : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h (GMT) les matins et de 15h00 à 17h00 (GMT) les après-midi.

9. Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être déposées en trois (03) exemplaires (original + 2 copies) à l'adresse suivante (en personne, ou par courrier, ou par e-mail) au plus tard le 20 juin 2012 à 17 heures précises (GMT). Les manifestations d'intérêt doivent porter clairement la mention « **Recrutement d'un consultant individuel pour la formation des agents du contrôle des services des douanes togolaises à l'audit interne et à l'inspection contrôle.** »

**Coordination du Projet de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan- Lagos (PFCTCAL)**

**A l'attention du Coordonateur du Projet  
Secrétariat du Projet  
Immeuble CASEF, 4<sup>ème</sup> étage, porte N° 411  
Lomé-TOGO, Tél : 22 20 15 18  
BP : 1667-Lomé  
Email : pfctcaltg@yahoo.fr**

**NB : Seul le consultant retenu sera contacté  
Le Coordonateur du Projet  
M. AWADE**



## AVIS A LA CLIENTELE



La Direction Générale de Compagnie Energie Electrique du TOGO (C.E.E.T.) informe son aimable clientèle qu'en raison des travaux de maintenance sur ces installations, la fourniture du courant électrique sera interrompue dans les zones et quartiers suivants selon le programme ci-après:

### Dimanche 10 juin 2012

**07H30 à 12H00:** AGBANA, Centre de Formation, Cartonnerie, SMAT, SOSSAPLAST, Togo Frigo, STM, SITRAPAL, NB, TABA 2, LEXIM, Afrique Industrie, S3P, Top Food, SODIGAZ, Coco Beach, Tréfilérie, Togo Métal, SOTRAF, Iorxy, RODIS, TECHNIPLAST, WABCO et COTIA.

### Mercredi 13 Juin 2012

**09H00 à 12H00:** CEG Baguida, Séklékopé, Afanoukopé, Gaglokpota et Togo Télécom Séklékopé.

### Judi 14 Juin 2012

**08H00 à 12H00:** Kokétimé et Pharmacie Bon Pasteur, Temple du Calvaire, Epp Marius Moutet, Rues du Chemin de Fer, de la Garae, des Plantains, Kokétimé, Bessissam et Aniko Palako.

### Vendredi 15 Juin 2012

**09H00 à 12H00:** Tokoin Solidarité, Mosquée de Cassablanca et ses environs, Médecine Scolaire et ses environs, Rues des Equinoxes, du Messenger, Djibril, Amébo Bola et Kévété.

A cet effet, la CEET recommande toujours que les appareils soient débranchés lorsqu'une coupure intervient et ne soient remis en service qu'après le retour de l'électricité.

La Direction Générale présente ses excuses à sa clientèle et la remercie pour sa compréhension.

**LA DIRECTION GÉNÉRALE**

## Rapport 2012 du Pnud sur le développement humain 1 habitant sur 4 est sous-alimenté en Afrique

**Etonam Sossou**

L'Afrique continent de tous les paradoxes, dit-on. Elle est potentiellement riche en ressources naturelles et sert de réservoir de matières premières aux grandes puissances mais elle est le continent où les populations sont les plus pauvres. De nos jours, la malnutrition recule faiblement en Afrique, l'agriculture peine à se moderniser et la production céréalière est en chute, indique le rapport 2012 du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) sur le développement humain. Le paradoxe est que le continent est donc assez riche en ressources pour s'en sortir. Intitulé, «*Vers une sécurité alimentaire durable*», ce rapport vient de mettre le doigt sur un point saillant : le continent a tout le potentiel pour nourrir sa population mais, paradoxe, la faim y persiste encore.



Terres et ressources en eau sont à profusion en Afrique, le climat est favorable à l'agriculture, les économies de beaucoup de nos pays battent des records mondiaux en matière de taux de croissance, indique le rapport publié conjointement à Dakar et Nairobi. Malgré tout, on note un faible recul, 1 %, de la prévalence de la malnutrition au cours des dix dernières années. 55 millions d'enfants africains souffrent de malnutrition, soit plus qu'il y a dix ans. Pire, ce chiffre pourrait s'accroître, prévient-on. Un Africain sur quatre est sous-alimenté, soit 218 millions de personnes.

Malgré son potentiel agricole, l'Afrique n'irrigue pas 93 % de ses terres arables, ses agriculteurs utilisent moins de 20 kg d'engrais par hectare de terre arable là où l'Asiatique recourt à presque 350 kg. Depuis le début des années 1960, la production céréalière a chuté de 13 % en Afrique, un recul plus important que partout ailleurs. La production céréalière du continent est de 150 kg par habitant, alors qu'elle est de près de 300 kg par habitant en Amérique latine et plus de 350 kg en Asie. 30 % seulement de la population rurale africaine vivent à moins de 2 km d'une route, en Asie du Sud, 58 % sont dans cette situation. L'Afrique pêche aussi en n'assurant pas assez de sécurité aux femmes en matière d'accès à la terre pour la production alimentaire, leur accès aux ressources financières et aux intrants est

également limité. Pourtant, selon le Pnud, «*lorsque les femmes reçoivent des intrants équivalents, les rendements moyens des denrées de base augmentent de façon significative*».

Les gouvernements africains allouent entre 5 et 10 % de leur budget à l'agriculture, loin derrière les Asiatiques, 20 %, lors de leur révolution verte. Sur le plan sanitaire, on compte un médecin pour 5.300 habitants, soit un septième de la moyenne mondiale. Ce ratio peut aller, dans certains pays, jusqu'à un médecin pour 50.000 habitants, parfois plus. 40 % de la population du continent n'accèdent pas à une eau sans risque sanitaire, soit presque le double par rapport au reste du monde. Seulement 31 % de la population du continent vivent dans un ménage doté d'un assainissement amélioré alors que la moyenne pour les pays en

dans toute autre région du monde, avec comme conséquence, le doublement, au cours des dix dernières années, du nombre de personnes touchées par la sécheresse, la canicule et les incendies de forêt. Les inondations, tempêtes et migrations de masses ont vu leur nombre presque tripler. Parmi les effets des pénuries alimentaires liés aux chocs climatiques, aux conflits armés, etc., le Pnud cite le ralentissement de la croissance des enfants et la réduction de la durée de leur scolarisation. Cette situation peut entraîner une réduction des revenus acquis tout au long de leur vie de 10 % ou plus. Les changements climatiques risquent d'exposer, entre 75 et 250 millions de personnes, à une situation de stress hydrique croissant, avertit le Pnud.

L'Afrique étant vulnérable aux fluctuations des marchés internationaux, la flambée des prix de 2007 et 2008 a accru les niveaux de pauvreté. Les foyers pauvres consacrent entre 54 et 90 % de leurs revenus à l'alimentation, «*la volatilité des prix est particulièrement néfaste*». Avec une population devant passer de 856 millions en 2010 à 2 milliards d'habitants à l'horizon 2050, l'Afrique doit, pour pouvoir faire face à la demande alimentaire grandissante, accroître la production alimentaire de 2 % par an. Un pourcentage plus important que pour toute autre région du monde. Ce taux nécessaire est inférieur aux résultats obtenus par le continent au cours des dernières années. Le «*Rapport indique que l'Afrique subsaharienne ne peut maintenir sa reprise économique actuelle à moins d'éliminer la famine qui touche près d'un quart de sa population. La sécurité alimentaire doit être au centre du programme de développement de l'Afrique pour éliminer la famine, condition essentielle pour soutenir le développement humain, selon le rapport. Le taux élevé de la croissance économique en Afrique subsaharienne ces dernières années et l'amélioration de la durée de vie et de la scolarisation n'a pas conduit à des améliorations notables de la sécurité alimentaire, a ajouté le rapport.*»

développement est de 53 %. On note aussi à travers le rapport que 70 % des ménages ne disposent pas d'électricité, d'où une dépendance en combustibles solide, ce qui constitue un risque pour la santé.

### Un système alimentaire vulnérable

En Afrique, le système alimentaire se caractérise par sa vulnérabilité mise en exergue par ce dernier rapport du Pnud. Lors de la dernière décennie, les précipitations moyennes en Afrique subsaharienne ont baissé plus que

## Journée mondiale de l'environnement Ecobank-Togo a opté pour un investissement responsable

**\*250 plants de *Khaya senegalensis* mis en terre**

Les responsables d'Ecobank-Togo ont marqué la journée de l'environnement par la plantation d'arbres, le 05 juin 2012, entre le Boulevard Eyadema et la clôture de l'Université de Lomé en face de la Cité OUA. Cette institution bancaire panafricaine traduit par cette initiative sa contribution à la réduction de l'empreinte carbone. *Ecobank étant une entreprise socialement responsable, par cette opération de plantation d'arbres, entend contribuer au respect du principe de conservation de l'environnement et au développement durable*, a précisé le Directeur -Général d'Ecobank-Togo, Didier Alexandre Corréa.



Didier Alexandre Corréa, D.G. Ecobank-Togo mettant en terre un plant

En collaboration avec le ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, Ecobank-Togo respecte par cette première mise en terre de 250 plants sur une superficie d'environ 2000 mètres carrés, les engagements qu'elle a souscrits avec les organismes internationaux tels la Société Financière Internationale, Environnement & Gouvernance Sociale (IFC ESG), le Pacte Mondial et le Programme Environnement Programme Finance Initiatives des

Nations Unies (UN Environnement Programme Finance Initiatives UNEPFI) et les principes de l'Equateur. Les Etablissements Financiers qui appliquent les Principes de l'Equateur ont par conséquent adopté ces Principes afin de s'assurer que les projets qu'ils financent sont réalisés d'une manière socialement responsable et respectueuse de l'environnement. En effet, les principes équateur sont une liste de 10 principes qui engagent les banques signataires à sélectionner leurs choix d'investissements selon des critères de respect de l'environnement, des droits sociaux et humains. Une sorte

de Responsabilité sociale et Environnementale adaptée à la finance. De nombreuses banques ont signé des principes (qui représentent 80 % des financements de projets dans le monde) ce qui confirme la volonté toujours plus forte des établissements financiers à montrer patte blanche, et à prendre à leur compte une partie de la Responsabilité financière.

L'espèce sélectionnée par Ecobank-Togo est le caillédrat, de son nom scientifique *khaya senegalensis*, d'une espèce d'arbre de la famille des Méliacées qui est également appelé acajou du Sénégal.

## Loterie Nationale Togolaise

### COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1115 DE LOTO BENZ DU 30 MAI 2012

Nous sommes le mercredi 06 JUIN 2012 et le tirage de Loto Benz auquel nous prenons part porte le N°1116.

A l'intérieur du pays, ce sont les villes d'ATAKPAME, d'ANIE et de KEVE qui se sont illustrées par les gros lots qui y ont été gagnés mercredi dernier lors du tirage de Loto Benz.

Ainsi, les opérateurs 2019 et 2453 basés respectivement à ATAKPAME et ANIE ont recensé chacun un lot de 500.000F CFA.

A KEVE, c'est un gros lot de 2.250.000F CFA qui a fait le bonheur d'un parieur qui a misé 49.000F CFA sur le point de vente 5940.

LOME la capitale, n'est pas en reste. En effet, les points de vente 7725, 3730 et 5615 ont enregistré respectivement un lot de 500.000 F CFA, un gros lot de 1.000.000F CFA et un gros lot de 1.250.000F CFA.

A AMOUTIVE, l'opérateur 7427 a enregistré un maxi gros lot de 10.000.000 F CFA, réparti en 8 lots de 1.250.000F CFA.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LA LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !  
BONNE CHANCE A TOUS !!!

## LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1116 de LOTO BENZ du mercredi 06 JUIN 2012  
Numéro de base

49

89

45

64

58



Bi-hebdomadaire togolais  
d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication  
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction  
Jean AFOLABI

Rédaction  
Sylvestre D.  
Hervé AGBODAN  
Maurille AFERI  
Pater LATE  
Kossiwa TCHAMDJA  
Koffi SOUZA  
Alan LAWSON  
Abel DJOBO  
Tony FEDA

Service photographie  
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature  
LAWSON Laté

Graphisme  
BOGLAG.